DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

PISCINE HORS TERRE, SEMI-CREUSÉE OU CREUSÉE



USAGE RÉSIDENTIEL

PARTIE 1 : TYPE DE PISCINE										
☐ Hors terre	☐ Semi-creusé	e] Creusée							
PARTIE 2 : SITE DES TRAV	/AUX									
Numéro civique	Rue		Numéro cadastral (lot)							
Coût des travaux	Date prévue du début des tra	vaux Date prévue d	de fin des travaux							
\$	AAAA MM	JJ AAAA	MM 11							
PARTIE 3 : IDENTIFICATION	ON DU REQUÉRANT	☐ Propriétaire	☐ Mandataire (procuration re	equise)						
Nom		Prénom								
Adresse		Ville	Code postal							
Téléphone (1)	Téléphone (2)	ourriel								
PARTIE 4 : EXÉCUTANT D	DES TRAVAUX									
Nom										
Adresse		Ville	Code postal	Code postal						
Téléphone (1)	éléphone (1) Téléphone (2) Cour									
PARTIE 5 : DÉTAILS SUR	LA PISCINE									
Dimensions:	Distances entre la p	oiscine et :	Distances entre la piscine et :							
Longueur:	Bâtiment principal :		Bâtiment ou construction accessoire:							
Largeur:	Ligne arrière :		Remise : Gloriette :							
Diamètre :	Lighte afficie		Galerie : Garage isole	é:						
Hauteur de la paroi :	Lignes latérales :									
·			Autre :							
PARTIE 6 : DÉTAILS SUR I	LEC ACCESCOIDES									
Distances entre le filtre e		thermopompe et :	Emplacement des accessoir	res:						
Ligne arrière :	Aucune thermopompe		Thermopompe Fil							
Ligno latérale	Ligne arrière :		Sous le pont-soleil/galerie :	_						
Ligne latérale :	Light afficie.									
	Ligne latérale :		Dans la remise :							

Ailleurs sur le terrain :

PARTIE 7: ENCEINTE DE SÉCURITÉ - RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

*Être d'une hauteur d'au moins 1,2 m;

*Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;

*Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade (les clôtures à mailles de chaîne sans lattes sont interdites):

*Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

*Une échelle doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;

*Une distance minimale de 1 mètre doit être laissée libre entre la paroi de la piscine et l'enceinte;

*Un dénivelé positif ainsi que toute construction surélevée par rapport au sol doit se situer à une distance minimale de 1 mètre de l'enceinte ou de la paroi d'une piscine hors terre;

*Cette enceinte doit être installée de manière à isoler l'espace utilisé pour la piscine du reste de la cour;

*Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte;

*Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Signature du requérant

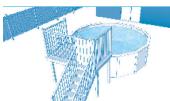
PARTIE 7.1: TYPES D'ENCEINTES DE SÉCURITÉ



Piscine hors terre avec échelle de sécurité munie d'une portière qui se referme et se verrouille automatiquement.

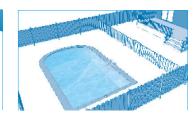


Piscine hors terre avec galerie munie d'une enceinte de sécurité.



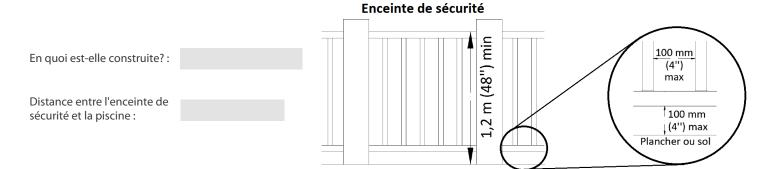
Piscine hors terre avec pont-soleil muni d'une enceinte de sécurité.

SÉLECTIONNEZ UN CHOIX



Piscine creusée ou semicreusée entourée d'une enceinte de sécurité, séparant la piscine du reste de la cour.

PARTIE 7.2 : DÉTAILS SUR L'ENCEINTE DE SÉCURITÉ





□ Cochez si des arbres doivent être abattus pour votre projet

Plancher ou sol



PARTIE 8 : DOCUMENTS À FOURNIR ET NOTES GÉNÉRALES

*Photocopie du certificat de localisation ou plan du vendeur sur lequel est tracé l'implantation de la piscine, l'enceinte de sécurité, ses accessoires, le pont-soleil ou le "deck".

Dans le cas d'une piscine creusée implantée à moins de 2,30 mètres sur 2 côtés et plus d'une ligne de terrain ou d'un bâtiment permanent, un plan d'implantation effectué par un arpenteur-géomètre est obligatoire.

Pour les bâtiments à structure jumelée ou contiguë, cette distance est de 1,80 mètre.

Dans tous les cas, les photographies de documents sont refusées.

Les demandes de certificat d'autorisation et permis sont traitées seulement lorsque tous les documents sont déposés et dûment remplis.

LE SIGNATAIRE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS, CI-DESSUS, SONT EXACTS ET QUE, SI LE PERMIS DEMANDÉ EST ACCORDÉ, IL DEVRA SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR POUVANT S'Y RAPPORTER.

IL EST INTERDIT DE COMMENCER DES TRAVAUX AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS OU CERTIFICAT.

Signature du requérant	Date			
		-	-	
				- 11